

## Puits, sources et fontaines à Yerres (Troisième et dernière partie)

### Une nouvelle distribution de l'eau à Yerres

Comme nous l'avons constaté, le réseau des fontaines publiques dessert le cœur de ville, essentiellement ce qui est à l'époque la rue de Paris et les rues avoisinantes qui y débouchent. Dans le même temps, le maillage des puits permet de faire face aux besoins d'une population qui passe, suivant les recensements, de 1114 personnes en 1851 à 1281 en 1861. L'accroissement, de l'ordre de 15 % en dix ans, ne justifierait probablement pas en temps ordinaire d'autres sources d'approvisionnement en eau mais, même à population constante, les besoins augmenteraient.

En effet, nous sommes, en 1851, au début du Second Empire, période de forte croissance économique et d'innovations industrielles dans le même temps que les aspirations à plus de confort et surtout d'hygiène augmentent. A Paris, depuis 1830 environ, il existe un réseau de ville qui distribue l'eau dans les cours d'immeubles, mais pas dans les appartements des particuliers. Deux types d'abonnement sont en vigueur : le premier est l'abonnement forfaitaire pour une quantité illimitée, ou quasi illimitée (si un préposé vient fermer et ouvrir, soir et matin, les robinets avec une clé spéciale). On imagine les gaspillages qu'un tel comptage, ou plutôt non-comptage, implique, mais pas plus que l'alimentation par les fontaines publiques qui utilisent l'eau théoriquement inépuisable des nappes aquifères et qui ne s'arrêtent jamais de couler sauf si un dispositif permet de les fermer.

Le second type est l'abonnement à la jauge ; la jauge est une sorte de diaphragme, placé à l'intérieur de la canalisation qui ne laisse passer en 24 heures que la quantité d'eau correspondant à l'abonnement souscrit. Pour que le système se régule plus aisément par un remplissage nocturne et une vidange diurne et qu'on puisse également disposer d'une certaine autonomie de distribution en cas d'arrêt imprévu, il faut utiliser un réservoir qui sert de tampon et dans lequel s'accumule l'eau non encore utilisée. C'est le même système utilisé à Yerres avec les eaux des puits Vast ou de la fontaine Jeannot dans lequel dame nature abrite le réservoir.

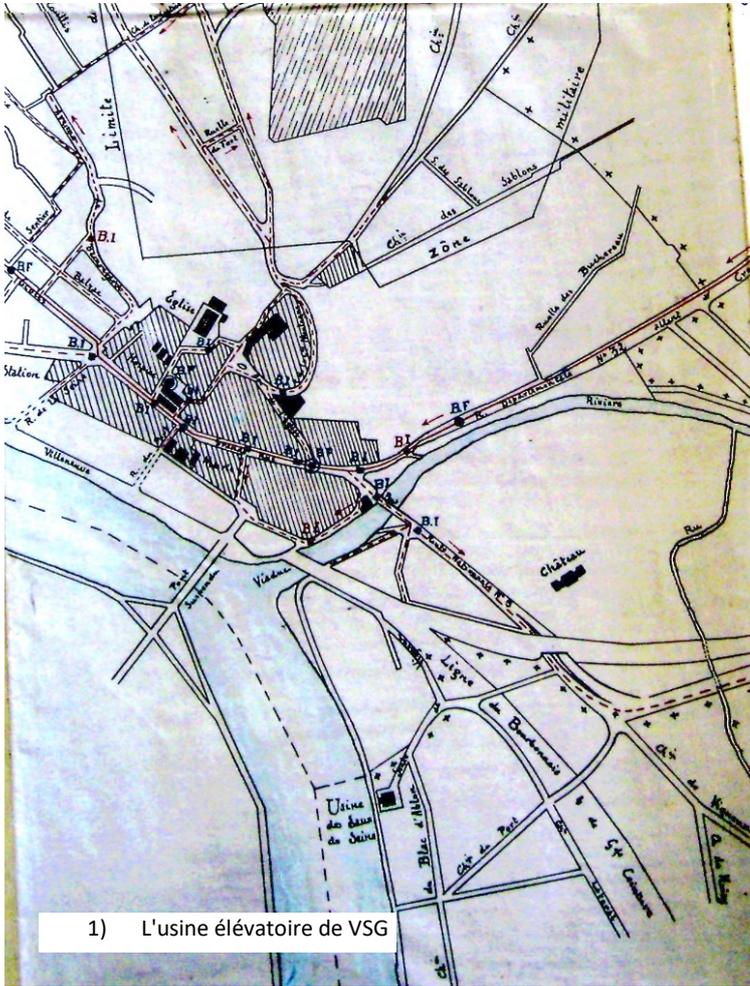
Dans les deux cas, il s'agit toujours d'une distribution collective faute de pouvoir disposer d'un système permettant de compter le volume d'eau puisé lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par chaque particulier. Il faudra encore attendre les années 1880 pour qu'un compteur fiable apparaisse et que son usage se généralise petit à petit par l'installation de ce qu'on appellera des branchements particuliers. Leurs réalisations seront tout ou partie à la charge du client qui devra souvent acheter ou louer le compteur. Revenons à Yerres.

### L'origine du premier réseau de distribution d'eau concédé à Yerres

Napoléon-Alexandre Berthier, prince de Wagram, maire de Boissy-Saint-Léger demeurant en son château de Grosbois, Louis-Napoléon-Hélène baron Gourgaud, propriétaire, maire de Yerres demeurant en son château de La Grange, les maires ou leur représentants des villages de Brunoy, Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes, Sucy, Montgeron et Valenton sont réunis le 30 mars 1865 chez Maîtres Savouré et Lemasson, notaires à Villeneuve-Saint-Georges, afin de jeter les bases d'une Société par actions (SARL) à responsabilité limitée qui prendra le nom de *Compagnie de Eaux de la Seine pour le Canton de Boissy-Saint-Léger* ; elle sera créée à la date du 11 avril 1865. L'article 2 précise : « la Société a pour objet la distribution des eaux de la Seine aux habitants de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Sucy, Brunoy, Montgeron, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger, Yerres<sup>1</sup> en établissant des machines à vapeur près de la Seine pour monter les

<sup>1</sup> On constate l'absence du village de Crosne qui rejoindra la société ultérieurement.

eaux sur le plateau de Villeneuve-Saint-Georges et les conduire par des tuyaux souterrains dans des réservoirs pour en faciliter la distribution ». Remarquons que c'est déjà un début d'intercommunalité que l'on voit apparaître, première forme aussi de régie locale dont les règles de fonctionnement ne sont pas encore administrativement bien définies (elles le seront en 1885).



Le capital social est fixé à 500 000 francs (mille actions de 500 F chacune). Les statuts de la société<sup>2</sup> étant légalement déposés, le schéma technique de fonctionnement est théoriquement simple : une pompe prend l'eau de la Seine et la refoule dans des réservoirs (un primaire, deux secondaires) d'où elle est distribuée aux habitants des communes concernées par le jeu de la simple gravité. Il faut évidemment, pour obtenir une pression acceptable<sup>3</sup>, que la différence de dénivelée entre le réservoir et l'utilisateur soit suffisante, y compris pour compenser ce que les hydrauliciens appellent les pertes de charge dans les tuyaux.

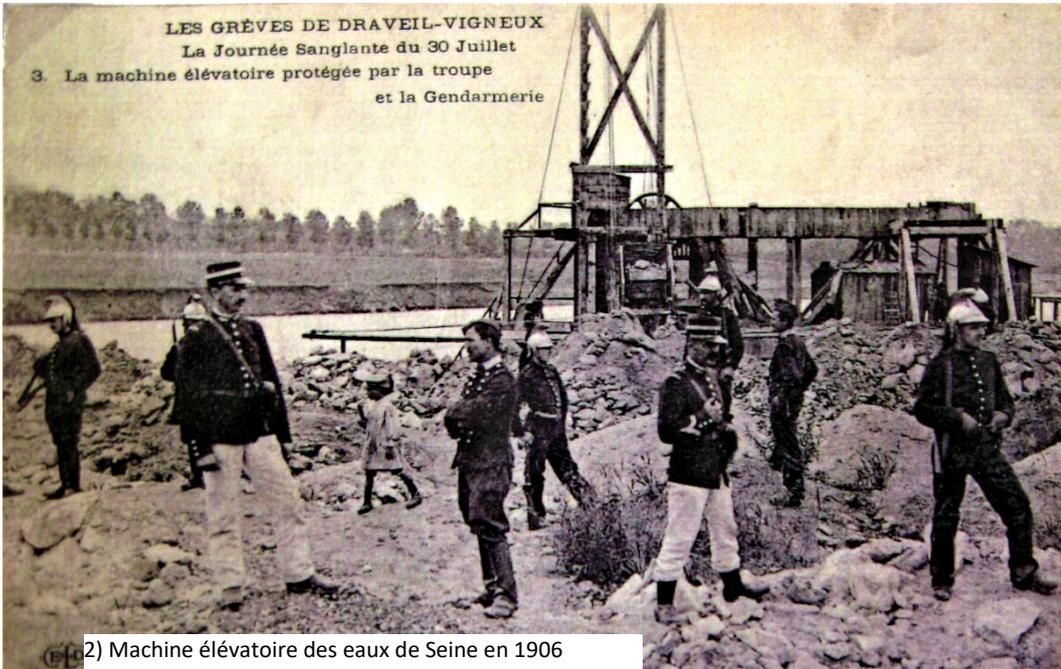
Le premier problème à résoudre est de savoir où installer la prise d'eau de ce qu'on appelle à l'époque une usine élévatoire! On choisira un lieu pas trop éloigné (pour ne pas avoir à augmenter le linéaire de tuyaux) de Villeneuve-Saint-Georges à environ 400 m en amont du confluent de la Seine avec l'Yerres ; cet emplacement existe toujours et abrite des installations de la Lyonnaise des Eaux. On peut alors établir un cahier des charges et sélectionner une ou plusieurs entreprises pour réaliser les travaux de construction de l'installation.

<sup>2</sup> Elle est déclarée avoir son siège social à Villeneuve-Saint-Georges, 25 rue de Paris.

<sup>3</sup> Ce ne sera pas toujours le cas, notamment en été.

## Les travaux

Dans cet endroit, on était assuré de ne pas pomper une eau polluée par les déversements de Villeneuve-Saint-Georges et ceux de l'Yerres. Décision - ou plutôt non-décision, la question semblant ne pas s'être posée - qui nous surprend aujourd'hui, l'eau brute n'est pas traitée, même pas chlorée, et elle est distribuée telle qu'elle est puisée, probablement après au moins décantation pour éliminer les particules solides. Les médecins ne semblent pas rapporter d'épidémies malgré les risques de typhoïde, maladie courante à l'époque, à la différence de ce qu'ils constatent lorsque l'alimentation en eau se fait par des puits insuffisamment éloignés des sources de pollution, par exemple les fosses d'aisance<sup>4</sup>. L'eau de Seine est donc à peu près potable suivant les exigences d'une époque pas trop éloignée de nous ; comme nous le verrons, cela ne durera pas.

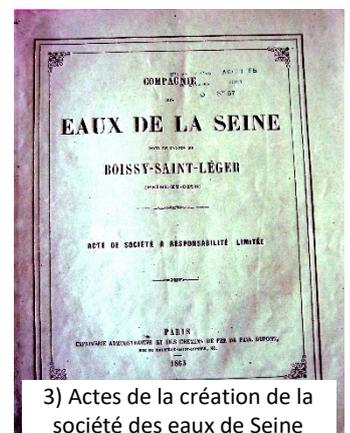


2) Machine élévatoire des eaux de Seine en 1906

Nous avons le décompte général de l'entrepreneur adjudicataire des travaux M. Chanoit daté du 2 janvier 1867 et qui s'élève à 438.391, 48 francs en dessous d'une estimation de 500.000 francs qui avait pris en compte un poste imprévu. Ce document, très précis, nous donne le détail des travaux effectués : par exemple ceux intéressant le réservoir principal (de l'ordre de 1500 m<sup>3</sup>) situé à l'époque à l'emplacement actuel du fort de Villeneuve-Saint-Georges et les réservoirs secondaires de Sucy (beaucoup plus petit) et Montgeron (en fait, à Champrosay, à peu près identique). On y trouve également le coût de construction du bâtiment à un étage pour placer les pompes qui se trouvent à 6 m au-dessus de l'étiage du fleuve, ce qui n'empêchera pas l'interruption du captage lors des fortes crues, par exemple celle de 1910.

Il abrite une pompe actionnée par la vapeur puisant directement l'eau de la Seine. Le prix de l'ensemble technique ne figure pas dans ce mémoire mais il a été estimé dans un autre document à 66.000 francs pour une machine à vapeur de 40 chevaux, fonctionnant au charbon. Elle est suffisamment puissante pour pomper jusqu'à 4.000 m<sup>3</sup> d'eau de Seine par jour en été, saison où la consommation est la plus forte, et les refouler à une hauteur piézométrique de 100 m. Après réalisation des travaux, l'entreprise aura posé environ 28 kilomètres de tuyaux de section variable allant de 20 à 4 cm.

A remarquer que le décompte, portant la date de janvier 1867, implique que les travaux sont alors terminés ; nous sommes à un peu plus de trois ans du début de la guerre franco-prussienne de 1870. Nous ne savons pas si le service a continué d'être assuré pendant cette guerre. Il est peu probable que l'usine ait pu continuer à fonctionner par suite du manque de charbon pour alimenter la machine à vapeur. D'autre part, le premier pont de charpente pour franchir la Seine construit par les Prussiens en remplacement du



3) Actes de la création de la société des eaux de Seine

<sup>4</sup> Ce que nous appelons le tout à l'égout n'existe pas à l'époque.

pont suspendu détruit, a été lancé exactement à cet endroit. La voie d'accès à l'usine élévatoire permettait probablement une entrée facile sur le pont pour les troupes et les matériels qui devaient l'emprunter. Quoiqu'il en soit, l'interruption a dû être de courte durée puisque, dès octobre 1871 (Yerres n'est plus occupé que depuis un mois), le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de faire venir l'eau de Seine jusqu'au cimetière.



4) Escalier d'accès au-dessus du réservoir du Mont Griffon

### Les tarifs

Voici les tarifs des abonnements pour les particuliers, donc pour un usage privé :

25 F par an pour un abonnement journalier de 125 litres

40 F par an pour un abonnement journalier de 250 litres

-----  
100 F pour 1 000 litres.

D'autres clauses prévoient une facturation dégressive du m<sup>3</sup> supplémentaire. Ces prix sont restés stables jusqu'en 1895, date à laquelle ils seront diminués (par exemple le tarif de 40 francs sera abaissé à 35 francs). Ils ne résisteront pas à l'inflation d'après-guerre et, en 1920, 40 F pour 250 litres deviendront 60 francs, soit une augmentation de 50 % (il y en a eu de plus importantes, jusqu'à 75 % dans d'autres communes) ! Pour le lecteur, signalons qu'un franc de 1860 vaut environ deux euros d'aujourd'hui. Cela induit un coût unitaire peu élevé, toute considération économique mise à part ; pour le premier abonnement à

25 F pour 125 litres/jour, il représente une dépense d'environ 1 euro par m<sup>3</sup> soit, heureuse époque, un prix au m<sup>3</sup> à peu près cinq fois moindre qu'aujourd'hui.

### Comment Yerres va-t-elle utiliser ce nouveau service ?

Il nous manque quelques explications, entre autres pour quelles raisons la ville va-t-elle s'abonner à ce nouveau service alors que les bornes fontaines mises en place pour l'utilisation de l'eau des sources locales ont moins de cinq ans (voir deuxième partie) ! Quoiqu'il en soit, Yerres est partie prenante de la nouvelle société puisque son maire a signé son acte fondateur. Voilà comment elle envisage de répartir l'eau en concédant à la Société des eaux de Seine, le droit d'établissement et d'entretien des conduites et des regards (sans payer de droits de voirie). Une première délibération du conseil municipal, le 12 février 1865, avait prévu de s'abonner pour 5 m<sup>3</sup> d'eau, quantité qui était offerte par la compagnie à toutes les communes ; une seconde délibération, le 25 mai de la même année va plus loin et précise les besoins. Elle estime nécessaire une fourniture journalière de 8 m<sup>3</sup>, savoir 0,3 m<sup>3</sup> pour l'école de garçons et autant pour l'école des filles ainsi que 0,150 m<sup>3</sup> pour le presbytère. Bien que non précisé, il semble que ces petits volumes soient destinés à la consommation des enfants et aux diverses utilisations domestiques. L'eau courante dans les "cabinets" est encore inconnue.

En plus, on installerait quatre bornes fontaines publiques rue de Paris (actuelle rue Charles de Gaulle) : une au carrefour du Buet (carrefour actuel de la rue René Coty avec la rue Charles de Gaulle), une

proche "maison Jacquinet"<sup>5</sup> (quelque part à hauteur de la mairie actuelle), une troisième proche "maison Bugnot" (au carrefour rue Cambrelang avec la rue Charles de Gaulle), une quatrième proche "maison Décle" (actuel centre Calmette, rue Charles de Gaulle entre la rue de l'Église et la rue de La Grange) et une cinquième, rue de La Grange au "carrefour de La Croix" (carrefour rue Charles de Gaulle avec la rue de La Grange). Les deux premières fourniraient par jour chacune 1 m<sup>3</sup> d'eau et les trois dernières 1,75 m<sup>3</sup>. On obtient bien, au total, un abonnement de 8 m<sup>3</sup> auprès du concessionnaire auquel il faut ajouter 1 m<sup>3</sup> fourni gratuitement au village (peut-être pour le nettoyage des rues, l'alimentation d'un lavoir ou d'un abreuvoir). La délibération précise que la commune a obtenu un rabais de 50 % sur le tarif appliqué aux particuliers, ce qui n'était pas une réelle mesure de faveur pour la commune puisque la disposition était applicable à tous les contrats en compensation de l'absence de perception de droits de voirie.

En plus, il est envisagé d'installer trois bouches à incendie<sup>6</sup> dans la rue de Paris, trois également dans la rue de Villeneuve et une dans la rue de La Grange. La délibération, ne précise pas comment se fera le comptage. Une seconde délibération du 15 août 1866 va apporter la précision nécessaire. On discute alors des modalités de l'adjudication concernant ce qu'on appellerait aujourd'hui la maintenance des nouvelles bornes fontaines car « *il y a lieu de les (sous-entendu : bornes fontaines) faire ouvrir et fermer matin et soir* ». L'eau coule donc librement pendant le temps où elles sont ouvertes.

On remarquera que ces nouvelles bornes sont situées rue de Paris, donc très proches de celles installées pour les eaux de source locales dans les années 1860. Insistons, cependant sur le fait que nous n'avons aucun compte rendu de leur installation totale ou partielle !

Il est possible que pour les écoles et le presbytère on ait choisi le comptage par robinet de jauge avec réservoir puisqu'on prendra plus tard la décision de déplacer aux sous-sols les réservoirs situés dans les greniers ; l'eau avait gelé lors du très rigoureux hiver 1890-1891, certaines conduites du réseau ont d'ailleurs dû être remplacées.

Dernière remarque, une borne fontaine alimentée pendant une dizaine d'heure délivre son m<sup>3</sup> à raison de 100 l par heure, soit cinq seaux de 20 litres, récipients largement utilisés à l'époque ; on est très loin des débits que nous connaissons aujourd'hui et qui nous paraissent normaux ! Y avait-il des files d'attente ? Probablement, mais ce devait déjà être la règle avec les bornes existantes. Cependant, le volume des abonnements aurait pu changer lors du renouvellement des contrats, en principe tous les trois ans ou tous les cinq ans.

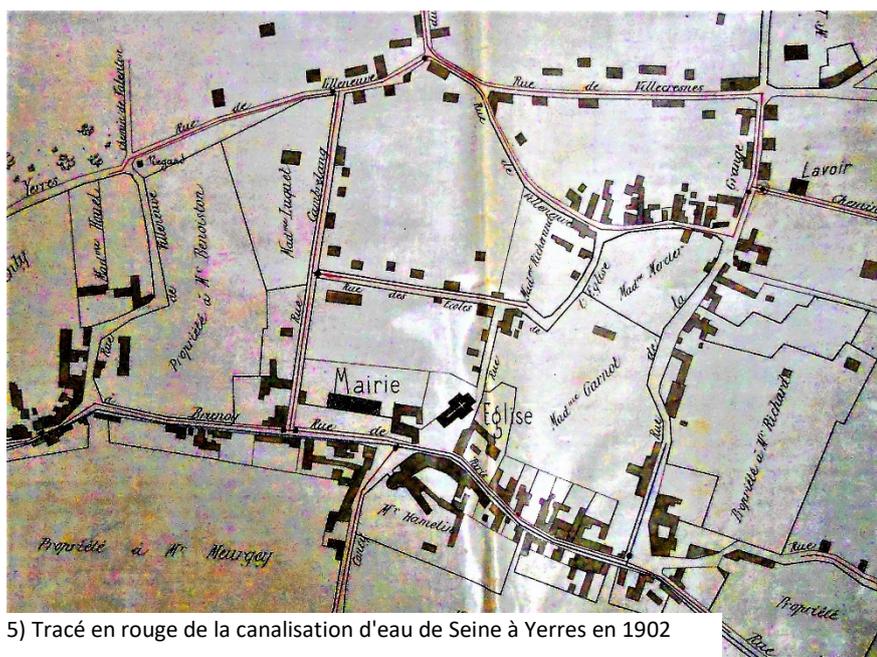
### **Le tracé des canalisations**

Il nous faut distinguer deux époques. Avant 1876, nous ne connaissons pas le tracé entre l'usine élévatoire et le réservoir, ni entre le réservoir et l'entrée dans Yerres. En revanche après construction du réservoir du Mont Griffon en 1876-1877, sur un terrain appartenant au baron Gourgaud, et après établissement d'une convention de servitude, une nouvelle canalisation principale part du réservoir, suit l'Allée royale et une dérivation entre dans Yerres à hauteur du cimetière actuel. Ce réservoir, d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>, remplacera donc le précédent englobé dans le fort lors de sa construction de 1876 à 1880. Du nouveau réservoir partent des ramifications vers Limeil, Boissy-Saint-Léger, etc. Le diamètre de la canalisation usine-réservoir est au moins de 200 mm, ce qui est cohérent avec le décompte final des travaux effectués.

---

<sup>5</sup> On remarquera la façon de se localiser en l'absence du numérotage des rues. Tout le monde connaît tout le monde et situe parfaitement la maison Untel.

<sup>6</sup> Pour lesquelles elle ne payerait pas l'eau en cas « d'usage accidentel ».



5) Tracé en rouge de la canalisation d'eau de Seine à Yverres en 1902

qu'on peut le voir sur le plan ci-dessus, il n'y a pas de canalisation (trait rouge) dans une grande partie de la rue de La Grange, dans la rue de l'Église et dans la rue de Villeneuve (bas de la rue René Coty).

### Première évolution yerroise

Elle fait l'objet d'une réunion du conseil municipal du 14 juillet 1878. Le conseil discute de l'installation de deux nouvelles bornes fontaines dans le "haut du village". Le maire, M. Brault, a écrit au Président de la société pour connaître les conditions dans lesquelles elle pourrait concéder de l'eau pour ces deux nouvelles fontaines. Ce dernier lui donne son accord sous réserve que ces deux fontaines soient alimentées par des réservoirs eux-mêmes alimentés par des "robinets à jauge". Protestations du maire et du conseil qui demandent que la société délivre l'eau « à l'estimation et sans jauge...comme cela se fait déjà... » On ajourne la discussion, et... la décision, au mois suivant. Diverses autres solutions seront envisagées, par exemple celles de supprimer deux bornes fontaines dans la rue de Paris pour les installer en haut du village, ce qui sera unanimement repoussé. Les discussions reprennent le 25 août 1878 et aboutissent à la décision d'en passer par les contraintes imposées par la compagnie.

Après avoir hésité à n'installer qu'une seule fontaine, on décide finalement de l'installation des deux ; une première à hauteur de l'asile Ste Catherine (rue René Coty actuelle, en face la rue Cambrelang) et la seconde au carrefour Gallas (intersection rue de l'Église, rue Pierre Guilbert actuelle). On s'oriente alors vers un comptage par compteur et, en cas de refus de la compagnie, la commune se déclare prête à payer deux réservoirs de 2 000 litres chacun en tôle équipés d'un robinet de jauge. La dépense totale est évaluée à 1 200 francs.

Les choses vont s'arranger ; les réservoirs vont, en effet, pouvoir être supprimés après la décision de



6) Le lavoir Basset à l'entrée de la rue des Pierreries

la compagnie des eaux en 1880 de placer sur les nouvelles bornes fontaines des robinets de jauge calibrés pour fournir six fois le débit journalier prévu par l'abonnement ! On en revient donc à des prestations quasi forfaitaires.

Question qu'il faut se poser : ces nouvelles fontaines ont-elles été construites ? Le conseil municipal de Yerres, souvent velléitaire, vote des décisions qui n'ont pas toujours connu la réalisation, mais divers indices laissent penser que les deux fontaines ont bien été installées, peut-être pas exactement aux endroits prévus. On verra un peu plus loin, dans ce document, le recensement exact des fontaines de Yerres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Quoiqu'il en soit, à notre connaissance, aucune trace n'en subsiste actuellement.

Cette décision révèle que le haut de Yerres, "la Montagne", devait souffrir d'une alimentation en eau publique insuffisante, laquelle ne reposait effectivement que sur les puits (deux publics, voir deuxième partie) et que les habitants de ce quartier se sentaient un peu abandonnés. Le conseil constate assez fréquemment que les populations éloignées

du cœur de ville : Bellevue, Rue de Concy, Montagne, constituant des isolats, manquent d'eau et n'ont pour seule ressource que les puits.

Associé à ce manque d'eau, elles se plaignaient de l'absence de lavoir ; il fallait descendre au lavoir du bord de l'Yerres avec le linge, les paniers, les battoirs, les caisses pour se protéger les genoux, les lessiveuses, peut-être le tout sur une brouette, etc... et remonter ! Grâce à un généreux Yerrois, M Basset, décédé en 1892, qui a fait un legs à la ville d'Yerres, le conseil municipal décidera de créer un lavoir dans la "Montagne". Il sera construit dans les années 1898-1900 au début de la rue des Pierreries (où il se trouve toujours, fermé depuis 1969) dans laquelle passe... une canalisation d'alimentation en eau de Seine. C'est bien la distribution de l'eau sous pression qui a rendu possible la réalisation de ce lavoir. Le volume d'eau souscrit pour

son fonctionnement sera de 4 m<sup>3</sup> journaliers portés ultérieurement à 4,5 m<sup>3</sup>. Petit problème dont nous n'avons pas la solution : que devenait l'eau de rinçage du linge ? À noter qu'en 1899, l'eau utilisée pour les bains et le lavoir sera décomptée par un compteur.

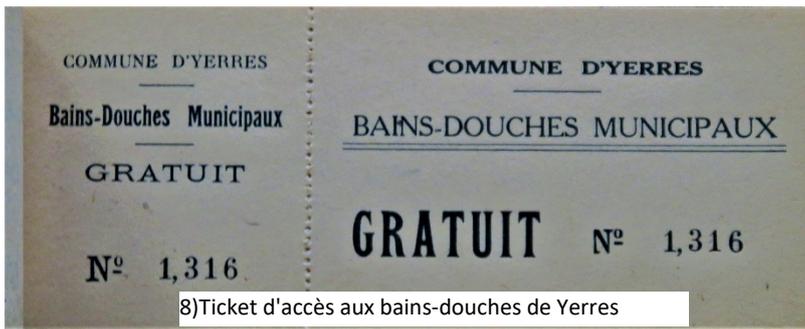
Par le même legs, la commune a fait réparer l'établissement de bains situé au bord de l'Yerres au-dessus du lavoir (qui subsiste en partie) situé au même endroit. Ces bains, dont a parlé en conseil dès



7) Bains et lavoir à Yerres

1849, ont été décidés par le conseil municipal en février 1857. Ils ont été terminés à une date dont les archives n'ont pas laissé la trace, probablement fin 1860, car, en février 1861, le maire s'inquiète du retard de la commune à trouver un fermier pour les exploiter. Comme souvent à Yerres, à cette époque, il s'est écoulé

du temps entre l'intention et la réalisation. Ces bains seront souvent réparés, et même reconstruits, par la suite et seront démolis en 1967.

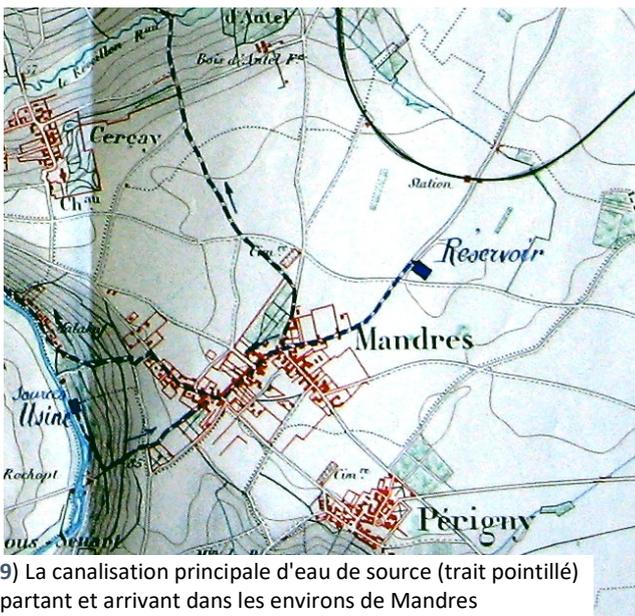


fermiers, faisant la plupart du temps de mauvaises affaires, n'arriveront pas à payer le loyer réclamé par la commune, d'où des contentieux durables avec des fermetures intempestives et de longue durée.

### **La Compagnie des eaux de la Seine pour le Canton de Boissy-Saint-Léger évolue**

De 1920 à 1922, un ingénieur des Ponts et Chaussées, M Nicolas, va se voir charger de faire une étude visant à harmoniser les contrats existants en vue de la création d'un syndicat intercommunal. Il constate qu'ils sont caractérisés par la grande diversité des tarifs et des spécifications des concessions ; par exemple les contrats des communes qui bénéficient toujours des conditions de 1865 ne prévoient aucune disposition pour la livraison d'eau aux particuliers. Cette harmonisation, qui, nous le verrons, se fera différemment de ce qui était escompté, aurait eu pour effet de supprimer les distorsions constatées entre communes. L'étude, que nous allons utiliser, commence par un rappel historique qui marque les grandes étapes des évolutions jusqu'en 1920.

La compagnie de la Seine s'est transformée une première fois en 1889, date à laquelle elle a affermé ses activités et elle va s'agrandir un peu plus tard. Il existait en 1895, une *Compagnie départementale des Eaux de Source* dont le siège social était installé à Brie-Comte-Robert. Cette société, ayant déposé son bilan, va être reprise en 1898 par la compagnie des eaux de la Seine pour former la *Compagnie des Eaux de Seine et de Source du canton de Boissy-Saint-Léger*.



La nouvelle compagnie ainsi formée reçoit dans son escarcelle les actifs de l'ancienne et, notamment, l'eau de la source "Saint-Thibault" située sur le territoire de la commune de Mandres. Une seconde source, dite "de Bréant", était située à proximité. Les deux sources pouvaient fournir ensemble jusqu'à 23 000 m<sup>3</sup> d'eau par 24 h. Dans les années 1920, les installations comportaient des pompes et des turbines fonctionnant à la vapeur et alimentaient en eau deux circuits, haute et basse pression dans des réservoirs (dont un à Yverres, qui existe toujours, sur le site dit de la Belle Étoile) qui assuraient ensuite la distribution dans des circuits indépendants de ceux distribuant l'eau de Seine.

Au cours du temps cette nouvelle compagnie avait étendu ses activités de distribution d'eaux à de très nombreuses autres communes en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne. Elle distribue aussi bien l'eau de source que l'eau de Seine dans des réseaux différents. Ainsi, en 1920, treize communes sont alimentées exclusivement en eau de source, cinq exclusivement en eau de Seine et sept reçoivent une alimentation

<sup>7</sup> Curieusement non évoqués, à notre connaissance, dans les délibérations du conseil municipal.

mixte : eau de Seine et eau de source ; Yerres est l'une d'entre elles ! La production de l'usine élévatoire de Villeneuve-Saint-Georges a donc beaucoup baissé et, en 1920, elle ne produit plus qu'environ 600 m<sup>3</sup>/jour.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LABORATOIRE  
DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'HYGIÈNE PUBLIQUE  
DE FRANCE.  
52, Boulevard Montparnasse, 52

Paris, le 21 Février 1895.

**COMMUNE DE MANDRES**  
(Seine & Oise)

Analyse N° 820.

**RÉSULTAT DES ANALYSES DE L'EAU DESTINÉE A L'ALIMENTATION PUBLIQUE.**

**SOURCE DE SAINT-THIBAULT**  
Echantillons prélevés le 20 Janvier 1895, par M. Ed. BONJEAN.

<b>1. - ANALYSE CHIMIQUE</b>		<i>Composition probable.</i>	
Tous les résultats sont exprimés en milligrammes et par litre.			
<i>Evaluation de la matière organique.</i>			
1° En oxygène	Solution acide . . . . .	0. 750	Silice en Si O <sub>2</sub> . . . . .
	Solution alcaline . . . . .	0. 250	Sulfate de chaux en S O <sub>4</sub> Ca . . . . .
2. En ac-oxalique	Solution acide . . . . .	5. 910	Carbonate de chaux en C O <sub>3</sub> Ca . . . . .
C <sup>2</sup> O <sup>3</sup> H <sup>2</sup> - 2 H <sup>2</sup> O	Solution alcaline . . . . .	1. 970	Carbonate de magnésie en C O <sub>3</sub> Mg . . . . .
<i>Oxygène dissous</i>			Chlorure de sodium en Na Cl . . . . .
1° En poids . . . . .		7. 125	
2° En volume . . . . .		4 <sup>e</sup> 980	
<i>Recherches Générales.</i>			
Ammoniaque et sels ammoniacaux . . . . .		0.	
Azote albuminoïde . . . . .		0.	
Nitrites . . . . .		0.	
Nitrates en Az O <sup>3</sup> H . . . . .		5. 5	
Acide phosphorique . . . . .		0.	
Acide sulfurique en S O <sub>3</sub> . . . . .		17. 8	
Chlorure de sodium en Na Cl . . . . .		20. 0	
Chlore correspondant en Cl . . . . .		12. 1	
<i>Analyses Minérales.</i>			
Résidu à 110 degrés . . . . .		312. 0	
Résidu après calcination . . . . .		297. 3	
Perte au rouge . . . . .		14. 7	
Silice en Si O <sub>2</sub> . . . . .		13. 0	
Chaux en Ca O . . . . .		131. 6	
Magnésie en Mg O . . . . .		11. 5	
Acide sulfurique en S O <sub>3</sub> . . . . .		17. 8	
Chlorure de sodium en Na Cl . . . . .		20. 0	
			<i>Hydrotimétrie.</i>
			Degré hydrotimétrique total . . . . .
			ditto permanent . . . . .
			<b>2. - EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE.</b>
			<i>Nuération</i>
			Cette eau renferme 67 germes aérobies par centimètre cube.
			La numération est effectuée un mois après les ensemençements.
			<i>Spécification.</i>
			micrococcus luteus
			micrococcus aquatilis
			micrococcus ruber
			bactérium termo
			La recherche spéciale des espèces suspectes ou pathogènes a donné des résultats négatifs.
			<b>CONCLUSIONS</b>
			Eau d'excellente qualité.
Le Directeur du Laboratoire. D' G. POUCHET			
<b>Certifié conforme :</b> Paris, le 17 Mai 1895 Le Chef du Laboratoire, Signé : BONJEAN			

10) Analyse de l'eau de la source Saint Thibault en 1895

rôle important. On constatera, en conséquence, un doublement de la consommation d'eau de source entre 1911 et 1920.

En 1895, soit juste avant la fusion des deux compagnies, la canalisation principale d'eau de source prévue décrit une boucle. Elle part de Mandres, alimente toutes les villes de Limeil Valenton... Villeneuve-Saint-Georges puis revient vers Crosne, Yerres, Brunoy et Mandres. Le plan de 1902, évoqué ci-dessus, montre la traversée de Yerres<sup>8</sup> suivant la rue de Paris.

L'eau de source, riche en carbonate de chaux, donc calcaire, est définie comme une eau "d'excellents qualité" par les analyses physico-chimiques effectuées à l'époque ; elle est puisée dans la nappe des calcaires de Brie, exactement dans le travertin de Champigny, et est dépourvue (là encore heureuse époque !) de toute pollution chimique ou bactériologique.

L'étude de l'ingénieur des Ponts et Chaussées ne servira pas à créer un syndicat intercommunal comme cela avait été envisagé. En effet, la compagnie sera reprise le 1<sup>er</sup> janvier 1923 par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage (SLEE) qui au fil des diverses appellations a continué et continue à alimenter Yerres en eau.

<sup>8</sup> Le trait bleu foncé est indiscernable sur la reproduction.

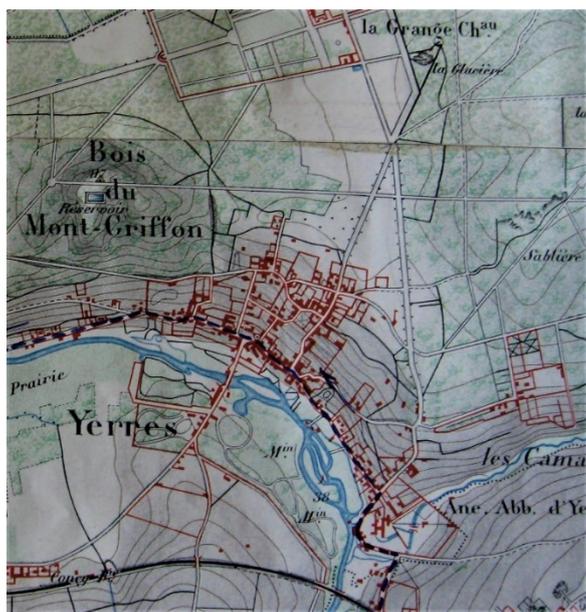
L'arrivée de l'eau de source est la conséquence d'une prise de conscience que l'eau de Seine ne présente plus la même pureté bactériologique qu'antérieurement alors que d'autres sources d'approvisionnement sont disponibles. La preuve en est apportée par la décision du sous-préfet de Corbeil, en 1899<sup>2</sup>, de refuser de valider les contrats d'abonnement des villes alimentées en eau de Seine du fait que « *les eaux de Seine ne possèdent pas un degré de pureté suffisant pour pouvoir être employées sans danger pour la santé publique.* » Le fermier de la compagnie déclarera vouloir arrêter la distribution, peut-être aussi dans le but d'imposer à ses clients le passage à l'eau de source, plus rémunérateur. En 1905, le conseil de l'arrondissement de Corbeil demande encore « *que l'eau de Seine distribuée dans les communes de l'arrondissement soit filtrée et épurée d'une manière efficace* » (on rappelle qu'à cette époque, il y a encore cinq communes alimentées exclusivement en eau de Seine, par exemple Vigneux et Draveil). Enfin, l'interruption fréquente de l'alimentation en eau de Seine semble avoir aussi joué un

## Comment a évolué la distribution de l'eau à Yerres à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, la distribution d'eau de source a été un peu tardive par rapport à ce qui s'est passé dans d'autres communes, peut-être parce que les puits Vast et la fontaine Jeannot fournissaient déjà une eau de source. L'eau de source est, en effet, distribuée à Villeneuve-Saint-Georges depuis 1895 pour les usages publics, mais subsiste celui de l'eau de Seine restreint (en théorie ?) à tous les besoins qui ne sont pas alimentaires.

L'eau de source "passait" donc bien par Yerres dès 1895, mais elle a mis un peu de temps pour être distribuée ! La pose de la canalisation à Yerres se terminera en janvier 1896<sup>9</sup>, mais la commune s'était interrogée dès 1895 sur le besoin d'alimenter la fontaine sur la place du Taillis dont « *la source qui l'alimente fait défaut* » - on serait tenté de dire une fois de plus - et que « *l'eau qu'elle donne est de très mauvaise qualité.* » Malgré une installation aux frais de la compagnie en compensation des nuisances apportées par les travaux, la commune refuse, trouvant cette compensation... insuffisante.

La présence de la canalisation et l'évolution des mentalités vont amener la commune à réfléchir, d'autant plus que les bornes fontaines alimentées par l'eau des puits Vast (voir seconde partie) ont besoin de réparations. Le réservoir sous la rue de l'Église n'est plus, en 1897, étanche et inonde les caves du voisinage. Et, finalement, la commune dans une délibération du 22 décembre 1900, va s'enquérir auprès de la compagnie d'un devis pour chiffrer « *le remplacement de l'eau de Seine des fontaines publiques par de l'eau de source.* » Cela ne signifie pas que la distribution de l'eau de Seine soit complètement abandonnée, comme nous allons le voir.



11) Tracé de la canalisation d'eau de source dans Yerres (trait pointillé)

Il apparaît que l'on va commencer par installer un puisage d'eau de source dans les écoles de la commune sur la place de la mairie (décision du 8 mars 1901). Finalement, le conseil autorise le maire d'Yerres le 24 septembre 1901, décision réaffirmée le 11 mai 1907 lors du renouvellement de contrat, à traiter avec la compagnie des eaux de Seine et de Source pour une alimentation de la commune suivant les modalités ci-après :

Eau de Seine aux fontaines suivantes : rue de Bellevue, place de la mairie, rue de Paris « *en face la boucherie Criton* » (soit à côté du Crédit Lyonnais actuel), rue de la Grange, carrefour du Pas-d'âne (carrefour rue René Coty actuelle avec la rue du cimetière), lavoir municipal Basset, cimetière, le tout pour un abonnement journalier de 11,5 m<sup>3</sup> et un coût de 651 francs/an, soit de l'ordre de 15 c/m<sup>3</sup>.

Eau de Source aux fontaines ci-après : école des garçons, école des filles, presbytère, asile Ste-Catherine, et quatre fontaines : une première en face la rue de Bellevue, une « *en face la poste* », une « *près la propriété Garnot* » et une dernière « *à l'Abbaye* », le tout pour un abonnement également journalier de 4 m<sup>3</sup> et un coût de 360 francs/an, soit un peu moins de 25 c/m<sup>3</sup>. Tous ces montants, tenant compte de rabais plus ou moins importants suivant les quantités délivrées, sont des coûts moyens. Les travaux de raccordement au réseau ne sont pas évoqués dans les délibérations du conseil : les principaux aménagements s'étant probablement déroulés après 1902. Enfin, pour éviter des erreurs, la commune demande que des affiches soient placardées sur les bornes fontaines pour préciser l'origine de l'eau distribuée.

<sup>9</sup> Ce qui provoquera des protestations de la commune, les chaussées et trottoirs étant encombrés par des gravois non enlevés.

Il restait un pas à franchir : la substitution complète de l'eau de source à l'eau de Seine. C'est la compagnie qui va le proposer. Le 12 janvier 1914, ce sera chose faite moyennant des modifications mineures aux contrats. Signalons que toutes ces modifications dans la distribution impliquent un comptage par compteur.

La guerre a bouleversé les conditions économiques de la fourniture d'eau dans le même temps que les exigences de la distribution. Pour ces raisons, à la fin de la décennie 1920-1930, la situation va à nouveau évoluer. Le conseil autorisera le maire d'Yerres à signer un nouveau "traité" avec la Lyonnaise des Eaux (en fait la SLEE) pour la période 1926-1966 ! Nous avons la minute de ce document qui ne comporte pas moins de douze pages et quarante-deux articles et qui détaille les spécifications d'un contrat à conclure théoriquement pour quarante ans. On y retrouve certaines dispositions du contrat de 1865 ! Naturellement, l'alimentation en eau n'est plus prévue qu'en eau de source, celle de Saint-Thibault demande le maire de Yerres, en eau potable prévoit le concessionnaire, étant entendu que pour des raisons de force majeure, l'eau habituellement distribuée pourra être remplacée par une eau de qualité équivalente (c'est la première fois que l'adjectif potable apparaît dans un texte contractuel). C'est aussi le signe de l'interconnexion des réseaux qui se développe et, pied de nez de l'histoire, la réapparition... de l'eau de Seine, certes différemment "potabilisée" que celle de 1865 !

Conséquence logique, mais qui a dû faire grincer quelques dents, les fontaines publiques sont censées n'avoir plus aucune utilité. Le 6 février 1927, le maire déclare au conseil que les bornes fontaines seront supprimées à compter du 1<sup>er</sup> avril 1928. Naturellement les propriétaires devront faire installer à leur frais des branchements particuliers pour desservir les immeubles. Il est, cependant, à peu près certain que l'usage des puits a perduré<sup>10</sup> pendant longtemps !

### Remarques

Tout d'abord, essayons de résumer les différentes étapes de l'alimentation en eau de Yerres.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, le village ne connaît qu'une fontaine publique aménagée, celle de la place de l'Église transportée sur la place du Taillis et alimentée par la source Soulin, puis Jeannot. D'autres, plus ou moins privées existent : Picuré, Pas-d'âne, etc. Les puits, privés (surtout) et publics, assurent probablement majoritairement la fourniture de l'eau.

Au début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, la commune veut étendre son réseau de fontaines publiques dans le cœur de ville et installe rue de Paris quatre fontaines alimentées par les puits Vast et la source Jeannot ; les puits conservent un rôle important dans les quartiers non desservis (la "Montagne").

L'arrivée de l'eau de Seine dans la seconde moitié du siècle inaugure une nouvelle étape. De nouveaux quartiers vont être desservis : la "Montagne" mais aussi Bellevue<sup>11</sup> et elle va permettre d'améliorer l'hygiène globale avec la construction des bains et du lavoir Basset.

Quatrième étape, celle de l'arrivée de l'eau de source au tout début du XX<sup>e</sup> siècle avec la cohabitation, à cette époque, de trois réseaux différents ; eau de source locale, eau de source de la compagnie, eau de Seine et, toujours celle des... puits.

Cinquième étape, la généralisation de l'eau de source et la disparition des bornes fontaines dans les années 1920. Il n'y aura plus de fontaine publique à Yerres : une obligation municipale, dont l'origine datait de plusieurs siècles, disparaît. Dorénavant l'eau, don du "Bon Dieu", comme l'air que l'on respire, n'est plus gratuite. Il y a fort à parier que la transition ne s'est pas faite simplement.

Combien y-a-t-il eu de bornes fontaines publiques à Yerres aux différentes époques ? Il n'y a pas de réponse simple à cette question ! Dans la première étape ; une seule ; dans la seconde quatre ou cinq, quatre en comptant celles alimentées par les puits Vast, et sous réserve qu'elles aient été toutes construites, et la fontaine du Taillis. Dans la troisième, il faudrait ajouter aux quatre ou cinq précédentes les cinq alimentées

<sup>10</sup> C'est le cas dans la plupart des zones rurales jusque bien après la deuxième guerre mondiale.

<sup>11</sup> Qui finira par obtenir une borne fontaine après plusieurs années de réclamation restées sans réponse favorable.

en eau de Seine (1865), rue de Paris, plus les deux installées dans la "Montagne" en 1880, soit au total, à la fin du siècle, de l'ordre de la douzaine de fontaines publiques avec les mêmes réserves sur la réalité de leur existence. Enfin, à la veille de la guerre de 1914, lors de l'alimentation partielle de la commune en eau de source, on en décompte cinq en eau de Seine et quatre en eau de source (non compris l'alimentation en eau des écoles et du presbytère). Nous ne savons pas si les bornes fontaines alimentées par les puits Vast existent toujours à cette époque et, d'autre part, si les fontaines alimentées en eau de Seine ne l'ont pas été en eau de source et, si oui, sans que l'on puisse définir lesquelles.

Il y a d'ailleurs ce qui nous semble être des curiosités dans les décisions d'installation. Ainsi, en 1901, on décide d'installer une borne eau de Seine au Pas-d'âne et une d'eau de source près l'asile Ste-Catherine alors que les deux sites ne sont espacés que d'une cinquantaine de mètres et que rien d'autre n'est prévu pour les habitants de ce quartier ! C'était d'ailleurs une même interrogation que l'on pouvait se faire à la lecture des dispositions de 1865 : Pas-d'âne et carrefour Gallas, bien qu'un peu plus un peu plus éloignés l'un de l'autre.

Deuxième remarque, les Yerrois plus fortunés ont eu de tout temps leur propre alimentation en eau, aussi bien pour les besoins domestiques que pour l'embellissement de leurs propriétés et jardins. Combien se sont-raccordés au réseau d'eau de Seine à son apparition ? Nous n'en savons rien, nos registres ne l'évoquant pas, mais beaucoup ont dû souscrire un abonnement. Ainsi M Benoiston, propriétaire en 1920 de la maison qui abrite la mairie actuelle, a une double alimentation en eau et, donc deux réseaux, eau de source du Picuré et eau de Seine. Caillebotte et son voisin, M. Brault, de l'autre côté de la rue de Concy, partageaient un branchement commun d'eau de Seine. Il est même possible que certains utilisateurs aient pu disposer à certaines époques d'une eau de source locale, d'une eau de source de la compagnie et d'une eau de Seine. Il est, cependant, probable que les abonnements en eau de Seine ont été transformés en abonnement en eau de source pour éviter la pose d'un autre branchement particulier.

Troisième remarque, les relations avec les compagnies des eaux sont quelquefois difficiles, souvent pour des baisses de pression dans les canalisations (par exemple à Bellevue) dont se plaignent périodiquement les Yerrois. Mais aussi, Yerres est une commune pauvre qui n'a pas de ressources propres sauf dans l'exploitation des sablières et des droits de chasse et, surtout, dans les impôts (les fameux centimes additionnels) qu'elle perçoit. Un sou est un sou et pour toute prestation, la commune discute âprement le devis qu'on lui présente et pour toutes celles qu'elle autorise sur son territoire, elle exige des compensations. Dans le cas de dépenses exceptionnelles, le maire n'hésite pas à convoquer aux séances du conseil les plus gros contribuables de la commune. Ce sera le cas lors de la séance où le conseil a voulu apurer le compte des dépenses faites pendant la guerre de 1870.

La compagnie essaye d'assurer elle-même ce qu'on pourrait appeler sa police des eaux. Ainsi, en 1908, le maire avertit ses concitoyens que la compagnie des eaux surveille l'utilisation de l'eau faite par les Yerrois et menace de « *verbaliser les contrevenants* » s'ils sont pris à utiliser l'eau "de ménage" à d'autres destinations : « *lavage de voitures, arrosage de jardins...* »

Ainsi se clôt l'étude de l'eau à Yerres, étude imparfaite qui n'a pas la prétention d'avoir embrassé trois siècles sans commettre erreurs et oublis. Il est à souhaiter qu'elle soit reprise si, un jour, apparaissent de nouvelles archives.

**André Bourachot**

L'auteur remercie pour leur concours Monique Patron, Gilles Baumont et Didier Leroy, de la Société d'Histoire d'Yerres

Sources : Archives du Val-de-Marne, Archives municipales (1D5 à 10), ATGT.

Crédits images: archives du Val-de-Marne (1, 2, 3, 10), ATGT (5, 9, 11), auteur (4, 6), Didier Leroy (7, 8).